



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA MINISTRE

Paris, le **15 MARS 2021**

Nos références : MEFI-D21-04329
Vos références : 01/2021/MJ/ES

Chère Madame la secrétaire générale,

Par lettre du 5 janvier 2021, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation des agents de catégorie C dont l'indice est inférieur au salaire minimum.

Ces agents bénéficient actuellement d'une indemnité compensatrice qui permet de compléter le traitement indiciaire des agents concernés. Comme vous le soulignez dans votre courrier, cette situation n'est pas satisfaisante et c'est pour cela que j'ai tenu à y remédier dès 2021. Ainsi, dès le 1^{er} avril, les agents concernés bénéficieront d'un ajout de points d'indice. Cette mesure concernera 381 000 agents des trois versants qui se verront attribuer un à deux points.

Cette mesure permettra d'assurer à tous les agents publics un traitement brut supérieur au SMIC jusqu'à la fin de l'année 2021. Dans le cadre de la préparation du prochain rendez-vous salarial, je souhaite que nous puissions travailler sur des solutions permettant d'améliorer le pouvoir d'achat des agents les moins bien rémunérés de la fonction publique.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, de ma considération distinguée.

*L'engagement de tous les agents publics
mérite notre reconnaissance collective -
Vous pouvez compter sur ma volonté
de poursuivre ensemble*

Amélie de MONTCHALIN

ces travaux -

Très fidèlement,

Amélie de Montchalin

Mylène Jacquot
Secrétaire Générale
Union des Fédérations CFDT des
Fonctions publiques
47/49, avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19



101 rue de Grenelle
75327 Paris 07